

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
TENUE PAR MADAME LOUISE LAVIGNE, MAIRESSE
1^{ers} PROJETS DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 243-84 et 243-85
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 11**

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE
L'HÔTEL DE VILLE, LE 17 JANVIER 2012, À 20 H.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2011
 - 4.2 Séance extraordinaire du 13 décembre 2011
 - 4.3 Séance extraordinaire du budget du 13 décembre 2011
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1 Modification – Liste d'éligibilité des gestionnaires municipaux et responsables de l'information aux soumissionnaires
 - 5.2 Embauche temporaire – Service des loisirs
 - 5.3 Nomination d'un substitut – Conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
 - 5.4 Mandat en architecture du paysage – Parc Forget
 - 5.5 Engagement de la Ville – Projet domiciliaire sur le lot no 2 599 773
 - 5.6 Autorisation de signature – Déclaration du demandeur
 - 5.7 Embauche de la responsable des camps de jour – Année 2012
 - 5.8 Mandat – Représentation – Requête introductive d'instance
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Déboursés du mois de décembre 2011
 - 6.2 Transferts budgétaires
 - 6.3 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets financés par le fonds de roulement 2012
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
 - 7.1 Autorisation d'acquisition – Hypochlorite de sodium (chlore liquide) – Année 2012
 - 7.2 Autorisation d'acquisition – Alun (sulfate d'aluminium) – Année 2012
 - 7.3 Autorisation de dépenses annuelles de 15 000 \$ – Contrat d'entretien du système de filtration membranaire
 - 7.4 Prolongement de contrat – Déprédation des castors
 - 7.5 Autorisation – Engagement de crédit – Achat de pierre et asphalte pour l'année 2012
 - 7.6 Octroi de contrat – Entretien des patinoires extérieures

- 7.7 Certificat de paiement – Acceptation définitive – Conduite d'eau potable sur l'île Goyer – Construction Benvas inc.
- 7.8 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Agrandissement du réservoir d'eau potable Henriette – Constructions Dougère inc.
- 7.9 Autorisation – Engagement de crédit – Achats divers

8. URBANISME

- 8.1 Dérogation mineure 11-DM-13 – 1834, rue Bachand
- 8.2 Dérogation mineure 11-DM-14 – 2243, rue Éthel Est
- 8.3 Désignation – Inspecteurs – Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 10.1 Demande de prêt de salle – AQDR Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu
- 10.2 Demande d'aide financière – L'Arsenal de Chambly/Carignan

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

- 13.1 Adoption – Règlement de taxation no 438-A
Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2012
- 13.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 431-E
Règlement autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt à long terme
- 13.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 439-E
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 197 423 \$
- 13.4 Adoption – Règlement no 243-84
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'abroger les dispositions concernant les services d'utilité publique prévus aux articles 161.4 et 161.5
- 13.5 Adoption – 2^e projet de règlement no 243-85
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'agrandir les zones H132 et A40 et de modifier la marge de recul avant s'appliquant à la nouvelle zone H132
- 13.6 Avis de motion – Règlement no 198-11
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « plan d'urbanisme de la ville de Carignan »
- 13.7 Adoption – Projet de règlement no 198-11
Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « plan d'urbanisme de la ville de Carignan »
- 13.8 Avis de motion – Règlement no 243-86
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un développement domiciliaire à typologie variée sous forme de projet intégré dans le secteur situé entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

13.9 Adoption – 1^{er} projet de règlement no 243-86

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un développement domiciliaire à typologie variée sous forme de projet intégré dans le secteur situé entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

13.10 Avis de motion – Règlement no 241-6

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des superficies et des dimensions minimales, en harmonie avec le projet domiciliaire à typologie variée (résidence isolée, jumelée, en rangée, trifamiliale jumelée et multifamiliale) dans le secteur se situant entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

13.11 Adoption – 1^{er} projet de règlement no 241-6

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des superficies et des dimensions minimales, en harmonie avec le projet domiciliaire à typologie variée (résidence isolée, jumelée, en rangée, trifamiliale jumelée et multifamiliale) dans le secteur se situant entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Résolution d'appui – Collectif pour le parc du Bassin de Chambly

15.2 Autorisation de travaux – Gaz Métro

15.3 Réserve foncière

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

M^{me} Louise Lavigne, mairesse

M^{mes} Elena Sanchez, conseillère
Louise Bisailon Marcil, conseillère
Marguerite Roussel, conseillère
Hélène Hayeur Car, conseillère

M. René Fournier, conseiller

Absence motivée

M. Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général et Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h 11.

12-01-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

12-01-02

4.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2011

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2011.

12-01-03

4.2 Séance extraordinaire du 13 décembre 2011

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2011.

12-01-04

4.3 Séance extraordinaire du budget du 13 décembre 2011

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue le 13 décembre 2011.

5. DIRECTION GÉNÉRALE

12-01-05

5.1 Modification – Liste d'éligibilité des gestionnaires municipaux et responsables de l'information aux soumissionnaires

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Carignan, le conseil municipal doit établir une liste d'éligibilité de gestionnaires municipaux et/ou membres externes à la Ville pouvant être appelés à siéger sur les comités de sélection;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Benoît Fortier au poste de directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire suite au départ de madame Josée Turgeon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE en remplacement de madame Josée Turgeon, monsieur Benoît Fortier, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sur la liste d'éligibilité des membres pouvant siéger sur un comité de sélection.

5.2 Embauche temporaire – Service des loisirs

12-01-06

CONSIDÉRANT le prolongement de l'absence de madame Nadia Beauregard au service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Karine Gingras au poste de coordonnatrice aux loisirs pour une période de trois (3) mois débutant le 12 décembre 2011;

QUE ladite embauche soit renouvelable sur une base mensuelle;

LE tout conditionnel au retour de madame Nadia Beauregard;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 02-70190-181 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-70190-151.

5.3 Nomination d'un substitut – Conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu

12-01-07

CONSIDÉRANT la nécessité pour chaque municipalité de nommer un substitut afin de siéger au conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu en cas d'absence de la mairesse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE nommer la conseillère Marguerite Roussel substitut en cas d'absence de la mairesse au conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2012.

12-01-08

5.4 Mandat en architecture du paysage – Parc Forget

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par invitation afin d'obtenir des soumissions pour services professionnels en architecture du paysage pour le parc Forget;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat en architecture du paysage pour le parc Forget à la firme Objectif Paysage au montant de 17 246,25 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un transfert provenant du fond « Parc et terrain de jeux ».

12-01-09

5.5 Engagement de la Ville – Projet domiciliaire sur le lot no 2 599 773

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires de la Ville dans le cadre de la demande d'autorisation du projet domiciliaire sur le lot no 2 599 773 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation soumise auprès du MDDEP en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

QUE la Ville de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement au projet de développement domiciliaire sur le lot no 2 599 773;

QUE la Ville de Carignan s'engage à prendre possession des infrastructures souterraines et de la rue lorsque les travaux seront complétés et ce en conformité au protocole à intervenir;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDEP.

5.6 Autorisation de signature – Déclaration du demandeur

12-01-10

CONSIDÉRANT l'obligation de produire une déclaration en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) lors d'une demande de délivrance, de maintien ou de renouvellement d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT que ladite déclaration doit être signée par une personne dûment autorisée par résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Alain Cousson ou en son absence le directeur des services techniques monsieur Michel Hugron à signer pour et au nom de la Ville de Carignan toute déclaration et/ou formulaire nécessaire à la demande de délivrance, de maintien ou de renouvellement d'un certificat d'autorisation requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

5.7 Embauche de la responsable des camps de jour – Année 2012

12-01-11

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Julie Paradis à titre de responsable des camps de jour pour la saison estivale 2012;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70151-151.

5.8 Mandat – Représentation – Requête introductive d'instance

12-01-12

CONSIDÉRANT la requête introductive d'instance instituée par monsieur Daniel Jetté, 9017-6777 Québec inc. et 9223-2230 Québec inc. contre la Ville de Carignan dans le dossier numéro 505-17-005649-118 du district judiciaire de Longueuil;

CONSIDÉRANT le mandat déjà octroyé par le directeur général à Me Paul Adam en conformité avec le règlement no 401 décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaires et ses amendements;

CONSIDÉRANT la possibilité que ledit mandat excède les montants prévus par le règlement no 401 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE confirmer le mandat de Me Paul Adam de la firme Dufresne Hébert Comeau afin de représenter la Ville de Carignan dans le cadre de la requête introductive d'instance instituée par monsieur Daniel Jetté, 9017-6777 Québec inc. et 9223-2230 Québec inc. contre la Ville de Carignan dans le dossier numéro 505-17-005649-118 du district judiciaire de Longueuil;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-14000-412.

6. FINANCES

6.1 Déboursés du mois de décembre 2011

12-01-13

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de décembre 2011 pour un montant de 42 478,87 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de décembre 2011, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 447 481,73 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Transferts budgétaires

12-01-14

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

a) Afin de couvrir le nettoyage des conduits de ventilation

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Intérêts solde excédentaire	01-23330-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
3 000 \$	Entretien mairie	02-13000-522

b) Afin de couvrir les frais d'entretien de la piste cyclable pour 2012

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Taxe générale	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Entretien pistes cyclables	02-70152-529

6.3 Ouverture de l'enveloppe budgétaire – Projets financés par le fonds de roulement 2012

12-01-15

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2012 et afin de faciliter l'amorce des projets dans l'année 2012, il est requis d'autoriser l'ouverture des enveloppes budgétaires suivantes :

12-01	Achat de véhicule	60 000 \$
12-02	Panneau radar	40 000 \$
12-03	Rénovation toilettes hôtel de ville	10 000 \$
12-04	Rénovation au centre communautaire	40 000 \$
12-05	Toiture garage	28 000 \$
12-06	Inventaire fosses septique	60 000 \$
12-07	Acquisition de serveur	9 000 \$
12-08	Rotation annuelle matériel et équipement	12 000 \$
12-09	Solution de permis en ligne	8 000 \$
12-10	Solution de requête en ligne	8 000 \$
12-11	Solution de gestion infras fosses septique	6 000 \$
12-12	Solution de gestion infras aqueduc et égout	<u>18 000 \$</u>
	Total	299 000 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires soient payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, à compter de l'année 2013;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1 Autorisation d'acquisition – Hypochlorite de sodium (chlore liquide) – Année 2012

12-01-16

CONSIDÉRANT les résolutions nos 11-11-356 et 11-12-394 autorisant l'Union des municipalités du Québec à procéder à l'appel d'offres pour et au nom de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de 25 000 litres d'hypochlorite de sodium au coût de 0,445 \$ le litre, incluant le transport, pour un montant de 12 790,97 \$ taxes incluses, auprès de l'entreprise Lavo inc.;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41200-635.

7.2 Autorisation d'acquisition – Alun (sulfate d'aluminium) – Année 2012

12-01-17

CONSIDÉRANT les résolutions nos 11-11-356 et 11-12-394 autorisant l'Union des municipalités du Québec à procéder à l'appel d'offres pour et au nom de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de 50 000 kg liquide de sulfate d'aluminium au coût de 0,10156 \$/kg, incluant le transport, pour un montant de 5 838,43 \$ avant taxes, auprès de l'entreprise Produits Performants General Chemical – PPGC;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41400-635.

7.3 Autorisation de dépenses annuelles de 15 000 \$ – Contrat d'entretien du système de filtration membranaire

12-01-18

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer une inspection annuelle afin de maintenir la garantie de l'unité de filtration membranaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense annuelle au montant de 15 000 \$ afin de financer le contrat d'entretien annuel de la firme Pall Advanced Separations Systems jusqu'au 30 avril 2019;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-41300-529.

7.4 Prolongement de contrat – Déprédation des castors

12-01-19

CONSIDÉRANT la résolution no 11-03-79 octroyant le contrat pour le contrôle des castors et le démantèlement des barrages sur le territoire de Carignan, à l'entreprise Mactrap enr. et réservant à la Ville le droit d'utiliser les deux (2) années d'option;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE renouveler pour deux (2) années supplémentaires le contrat avec l'entreprise Mactrap enr. au montant de 8 526,55 \$ taxes incluses, pour l'année 2012;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-46000-411.

7.5 Autorisation – Engagement de crédit – Achat de pierre et asphalte pour l'année 2012

12-01-20

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix pour l'achat de pierre et asphalte effectuées auprès des fournisseurs, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 22 995 \$ pour des achats de pierre et asphalte auprès de l'entreprise Construction DJL inc.;

Le trésorier certifie que des crédits seront disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-32000-626, 02-41500-529, 02-70150-519, 02-70152-529, 02-41300-529.

7.6 Octroi de contrat – Entretien des patinoires extérieures

12-01-21

CONSIDÉRANT que suite au processus d'appel d'offres, un seul soumissionnaire conforme a soumissionné pour l'entretien des patinoires pour une période de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

DE mandater Les Entreprises Éric Suchet inc. afin de procéder à l'entretien des patinoires pour cinq (5) ans au montant de 42 529,25 \$ taxes incluses, par saison;

QUE ledit montant sera indexé, suivant l'indice des prix à la consommation déterminé par Statistiques Canada, à l'anniversaire du contrat au 1^{er} janvier 2013, et ce, pour chaque année subséquente du contrat;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70130-522 sous réserve de l'appropriation des surplus non affectés.

7.7 Certificat de paiement – Acceptation définitive – Conduite d'eau potable sur l'île Goyer – Construction Benvas inc.

12-01-22

CONSIDÉRANT la résolution no 10-05-169 octroyant le contrat de construction d'une conduite d'eau potable sur l'île Goyer à l'entreprise Construction Benvas inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 108 268,91 \$ taxes incluses à l'entreprise Construction Benvas inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement no 419-E.

7.8 Certificat de paiement – Acceptation provisoire – Agrandissement du réservoir d'eau potable Henriette – Constructions Dougère inc.

12-01-23

CONSIDÉRANT la résolution no 10-05-167 octroyant le mandat d'agrandissement du réservoir Henriette phase II à l'entreprise Constructions Dougère inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du chargé de projet ainsi que du directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 40 170,02 \$ à Constructions Dougère inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au règlement d'emprunt no 400.

12-01-24 7.9 Autorisation – Engagement de crédit – Achats divers

CONSIDÉRANT que suite aux recherches de prix pour achat divers en quincaillerie et matériaux de construction effectuées auprès des fournisseurs, il est requis d'autoriser l'engagement de crédit afin de procéder auxdits achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'engagement de crédit au montant de 18 000 \$ pour des achats divers en quincaillerie et matériaux de construction auprès du commerce R. Marcil & Frères inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-32000-531, 02-32200-531, 02-70120-522, 02-13000-522, 02-31000-522, 02-31000-643, 02-70130-522, 02-70150-529, 02-41200-529, 02-41300-529, 02-41400-521, 02-41500-529, 02-41500-521.

8. URBANISME

12-01-25 8.1 Dérogation mineure 11-DM-13 – 1834, rue Bachand

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE reporter ce point.

12-01-26 8.2 Dérogation mineure 11-DM-14 – 2243, rue Éthel Est

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet d'autoriser une profondeur de terrain variant entre 27,02 mètres et 27,19 mètres alors que la norme en vigueur exige une profondeur de 30 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure autorisant la profondeur de terrain variant entre 27,02 mètres et 27,19 mètres, pour la propriété située au 2243, rue Éthel Est.

8.3 Désignation – Inspecteurs – Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels

12-01-27

CONSIDÉRANT la résolution no 11-12-423 octroyant le mandat de services professionnels en analyse environnementale pour la préparation d'un plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels à la firme Le Groupe S.M. International inc.;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3 du règlement no 415 relatif à la désignation des officiers responsables de la délivrance des permis et certificats, le conseil municipal peut désigner par résolution toute personne afin d'appliquer les règlements municipaux;

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter leur mandat, Le Groupe S.M. International inc doit procéder à des inspections sur le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE désigner les employés autorisés du Groupe S.M. International inc., officiers responsables, et ce, pour la durée du mandat.

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

10.1 Demande de prêt de salle – AQDR Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu

12-01-28

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement no 310-13 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, le prêt de salle représente des frais de 588 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle communautaire à l'AQDR Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu les 14 février et 20 mars de 8 h à 12 h ainsi que les 16 octobre et 11 décembre 2012 de 8 h à 16 h.

10.2 Demande d'aide financière – L'Arsenal de Chambly/Carignan

12-01-29

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'équipe de soccer L'Arsenal de Chambly/Carignan dans le cadre de leur voyage en Normandie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à L'Arsenal de Chambly/Carignan un montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

11. ENVIRONNEMENT

12. LOISIRS ET CULTURE

13. RÉGLEMENTATION

13.1 Adoption – Règlement de taxation no 438-A

Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2012

12-01-30

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement de taxation no 438-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2012, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement de taxation no 438-A pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2012.

13.2 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 431-E
Règlement autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt à long terme

12-01-31

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisailon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 431-E autorisant l'acquisition du lot 4 179 564 et d'une partie des lots no 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt à long terme.

13.3 Avis de motion – Règlement d'emprunt no 439-E
Règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 197 423 \$

12-01-32

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 439-E autorisant la préparation de plans et devis et autres documents connexes ainsi que la construction de réseaux d'aqueduc, d'égout domestique et de prolongement de rue pour le secteur de la Carrière et décrétant des travaux de 2 000 000 \$ et un emprunt à long terme au montant de 1 197 423 \$.

13.4 Adoption – Règlement no 243-84
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'abroger les dispositions concernant les services d'utilité publique prévus aux articles 161.4 et 161.5

12-01-33

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 243-84 modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'abroger les dispositions concernant les services d'utilité publique prévus aux articles 161.4 et 161.5, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 243-84 modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'abroger les dispositions concernant les services d'utilité publique prévus aux articles 161.4 et 161.5.

13.5 Adoption – 2^e projet de règlement no 243-85

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'agrandir les zones H132 et A40 et de modifier la marge de recul avant s'appliquant à la nouvelle zone H132

12-01-34

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du 2^e projet de règlement no 243-85 modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'agrandir les zones H132 et A40 et de modifier la marge de recul avant s'appliquant à la nouvelle zone H132, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le 2^e projet de règlement no 243-85 modifiant le règlement de zonage no 243, tel qu'amendé, afin d'agrandir les zones H132 et A40 et de modifier la marge de recul avant s'appliquant à la nouvelle zone H132.

13.6 Avis de motion – Règlement no 198-11

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

12-01-35

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisillon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 198-11 modifiant le règlement no 198 intitulé « plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.7 Adoption – Projet de règlement no 198-11

Règlement modifiant le règlement no 198 intitulé « plan d'urbanisme de la ville de Carignan »

12-01-36

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement no 198-11, modifiant le règlement no 198 intitulé « plan d'urbanisme de la ville de Carignan » déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 198-11, modifiant le règlement no 198 intitulé « plan d'urbanisme de la ville de Carignan ».

13.8 Avis de motion – Règlement no 243-86

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un développement domiciliaire à typologie variée sous forme de projet intégré dans le secteur situé entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

12-01-37

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisillon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine

assemblée du conseil le règlement no 243-86 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un développement domiciliaire à typologie variée sous forme de projet intégré dans le secteur situé entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96.

13.9 Adoption – 1^{er} projet de règlement no 243-86

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un développement domiciliaire à typologie variée sous forme de projet intégré dans le secteur situé entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

12-01-38

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 243-86, modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un développement domiciliaire à typologie variée sous forme de projet intégré dans le secteur situé entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 243-86 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser un développement domiciliaire à typologie variée sous forme de projet intégré dans le secteur situé entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96.

13.10 Avis de motion – Règlement no 241-6

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des superficies et des dimensions minimales, en harmonie avec le projet domiciliaire à typologie variée (résidence isolée, jumelée, en rangée, trifamiliale jumelée et multifamiliale) dans le secteur se situant entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

12-01-39

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 241-6 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des superficies et des dimensions minimales, en harmonie avec le projet domiciliaire à typologie variée (résidence isolée, jumelée, en rangée, trifamiliale jumelée et multifamiliale) dans le secteur se situant entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

13.11 Adoption – 1^{er} projet de règlement no 241-6

Règlement modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des superficies et des dimensions minimales, en harmonie avec le projet domiciliaire à typologie variée (résidence isolée, jumelée, en rangée, trifamiliale jumelée et multifamiliale) dans le secteur se situant entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96

12-01-40

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du 1^{er} projet de règlement no 241-6 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des superficies et des dimensions minimales, en harmonie avec le projet domiciliaire à typologie variée (résidence isolée, jumelée, en rangée, trifamiliale jumelée et multifamiliale) dans le secteur se situant entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le 1^{er} projet de règlement no 241-6 modifiant le règlement de lotissement no 241 tel qu'amendé, afin d'autoriser des superficies et des dimensions minimales, en harmonie avec le projet domiciliaire à typologie variée (résidence isolée, jumelée, en rangée, trifamiliale jumelée et multifamiliale) dans le secteur se situant entre le ruisseau Massé et la limite municipale ouest (partie du golf Le Riviera) à même une partie de la zone P96.

14. INFORMATIONS

15. DIVERS

15.1 Résolution d'appui – Collectif pour le parc du Bassin de Chambly

12-01-41

CONSIDÉRANT les représentations de mesdames Lorraine Moquin et Johanne Dion ainsi que monsieur Jean-Marie Balard effectuées auprès des membres du conseil concernant le projet de collectif pour un parc naturel autour du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan appuie les représentants du collectif pour le parc du Bassin de Chambly au meilleur de ses possibilités et dans le respect des droits de chacun.

12-01-42

15.2 Autorisation de travaux – Gaz Métro

CONSIDÉRANT que la compagnie Gaz Métro est responsable d'un gazoduc situé entre la ville de Contrecoeur et la municipalité de Saint-Mathieu-de-La Prairie;

CONSIDÉRANT que, suite aux inspections régulières du gazoduc, il appert que des interventions sont nécessaires afin de protéger la conduite qui se trouve à certains endroits très près du fond des cours d'eau sous lesquels il circule;

CONSIDÉRANT que les interventions prévues à cette fin ne peuvent pas être permises en vertu du règlement 40-06 sur les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le règlement 40-06 (art.2.5) prévoit une procédure pour les demandes d'autorisation spéciale au conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que pour être reçue, la demande d'autorisation spéciale au conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit être formulée par le conseil de la municipalité, dans laquelle est projetée l'intervention, au moyen d'une résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est en faveur de l'intervention et se dit prête à accepter les interventions proposées par Gaz Métro;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan accepte que la réalisation des travaux correctifs proposés par Gaz Métro soient réalisés dans le ruisseau l'Acadie, tel que présenté aux plans soumis de Gaz Métro numéro de projet 2010-004 (daté pour approbation le 11-11-25);

QUE la Ville de Carignan demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'étudier la possibilité d'autoriser le projet.

12-01-43

15.3 Réserve foncière

CONSIDÉRANT que la population de Carignan vient de s'exprimer à forte majorité pour la protection de ses milieux naturels;

CONSIDÉRANT que le promoteur, monsieur Mario Venafro a manifesté son intention d'ériger une construction sur l'île au foin;

CONSIDÉRANT qu'il existe une mesure législative permettant à la Ville de protéger la valeur d'un bien immobilier lorsqu'elle a un intérêt envers ce bien;

CONSIDÉRANT qu'une réserve foncière va permettre à Carignan de s'enquérir auprès de différents organismes et d'autres paliers de gouvernements pour obtenir un support financier afin de protéger ce site exceptionnel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier :

D'IMPOSER une réserve foncière sur le lot no 2 599 773 de la Ville de Carignan et de mandater nos procureurs afin que ladite réserve foncière soit assujettie à cette fin;

Les conseillères Hélène Hayeur Car, Marguerite Roussel, Louise Bisailon Marcil et Elena Sanchez votent contre.

À la majorité contre, la proposition est nulle et sans effet.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-01-44

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Rémi Raymond
Greffier

Louise Lavigne
Mairesse